



Règlement intérieur des ateliers culturelles

Article 1 – Adhésion

La participation aux activités nécessite l'adhésion annuelle à l'association **Okydée** (25 €). Cette adhésion permet de soutenir la promotion de la culture chinoise et donne accès à différentes activités culturelles proposées dans la saison.

L'adhésion comprend notamment :

- **Atelier Tai Chi** : 8 à 9 séances de 2 heures
- **Atelier linguistique** : 1 à 2 séances de 3 heures
- **Atelier calligraphie chinoise** : 1 à 2 séances de 2 h 30

Article 2 – Respect et valeurs

Les adhérent·e·s s'engagent à respecter les valeurs de l'association : respect, bienveillance, solidarité, diversité et laïcité.

Article 3 – Participation

Un minimum de 4 inscrit·e·s est nécessaire pour maintenir un atelier. L'assiduité est encouragée afin de profiter pleinement des activités.

Article 4 – Santé et sécurité

Chaque participant·e doit informer le professeur de tout problème de santé ou limitation physique afin d'adapter la pratique (notamment pour le Tai Chi et la danse).

Article 5 – Droit à l'image

En participant aux activités, chaque adhérent·e autorise l'association à utiliser des photos ou vidéos prises lors des ateliers ou événements à des fins de communication associative. Toute captation personnelle est soumise à l'accord de l'association.

Article 6 – Les bénévoles

Les bénévoles peuvent être sollicités lors des événements (accueil, organisation, communication). Ils s'engagent à partager les valeurs de l'association et à contribuer, selon leurs disponibilités, au bon déroulement des activités.

Fait à Le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :